

100
100

Deuxième

clauso bisant age d'union mes ans fils de Louis et de
francise sive du village d'aucun de cette grave fut
inhume au cimetiere de la grave le vingt cinq Juillet sur un
ayant été d'union par une lettre sive le vingt deux d'après
mis a l'autre du bois de Louis et a demi rouge par la dite
ou sous l'annuaire present a la sepulture sur Louis son pere
et sive son grand pere et autres d'aucun qui sont sive
signe de la interpellis au temoin de la D. M. de P. de l'union

Mijorel le prestre present

Union cinquante ans et
inhume